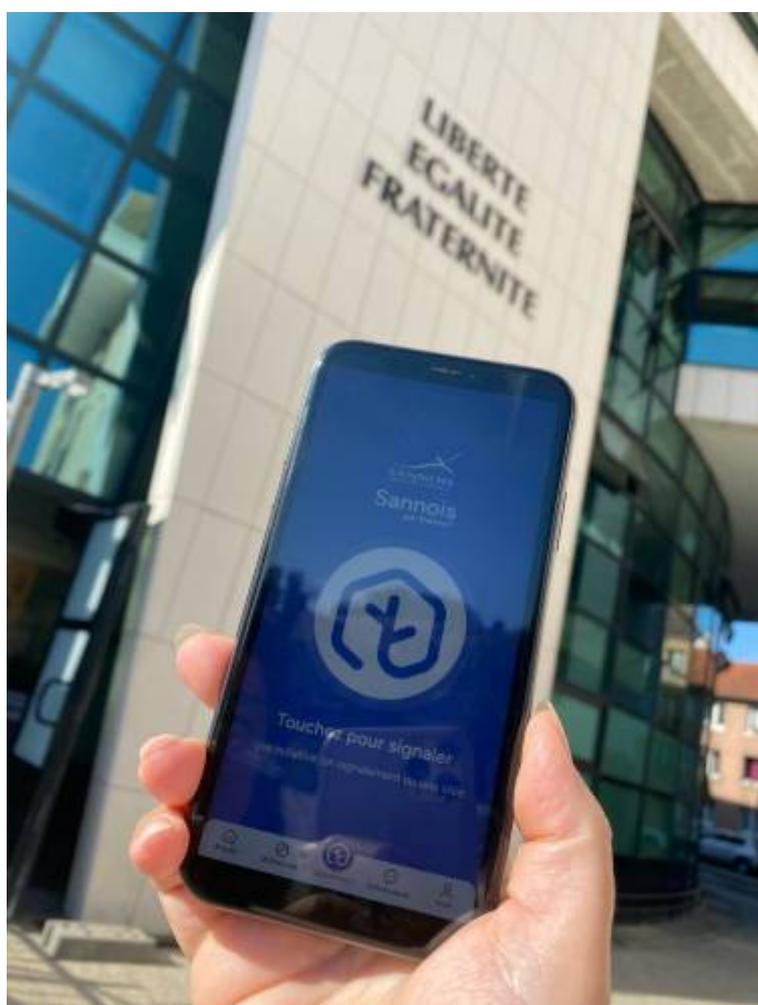




## Application de signalement Thelma

Depuis cet été, votre application TellMyCity est devenue Thelma ! Le concept reste le même : vous permettre de signaler les dysfonctionnements sur la voie publique.



### TellMyCity devient Thelma

Pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, la ville de Sannois a lancé, en novembre 2021, l'application Tell My City® qui devient Thelma le mercredi 21 juin 2023, pour faciliter la remontée d'informations des habitants vers les services techniques. Aussi, les Sannoisiens ont la possibilité de signaler quasi

instantanément un incident ou un dysfonctionnement sur la voie publique et ainsi permettre d'informer directement les services techniques de la ville d'un problème constaté en matière **d'eau et d'assainissement, d'éclairage et d'électricité, de propreté et de voirie**.

Face à la multiplication des feux de forêts en période de sécheresse, Thelma disposera bientôt d'une option dédiée. Les gestionnaires ont décidé de mettre à profit leur application citoyenne pour servir non plus seulement les villes mais tous les territoires partagés. Cette action sera notamment étendue à tout le territoire national pour alerter sur des atteintes environnementales. Que ce soit en campagne, sur une plage ou en forêt, les utilisateurs pourront alors signaler tout problème lié à la pollution, aux déchets sauvages ou encore aux feux illégaux. Et ce seront les gestionnaires de l'application qui prendront le relais pour en informer les autorités nationales compétentes.

## **Facile et rapide d'utilisation**

Accessible depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, ce nouvel outil est facile et rapide à prendre en main.

1. Téléchargez **l'application Thelma** sur [Google Play](#) ou [l'Apple Store](#) puis créez votre compte (nom, prénom, email et mot de passe).
2. Une fois connecté, indiquez le lieu du signalement sur la carte, puis rendez-vous dans la rubrique « Signaler » et sélectionnez la catégorie et la sous-catégorie auxquelles appartient le problème constaté (Eau et assainissement / Éclairage et électricité / Propreté / Voirie).
3. Vous avez la possibilité de renseigner ensuite la partie commentaire et/ou d'ajouter une photo.
4. Indiquez l'adresse du signalement à l'aide de la géolocalisation ou en bougeant le point bleu sur la carte.
5. Validez ensuite vos informations et envoyez votre signalement.

## **Des services plus réactifs**

Si l'ambition de Thelma est de faciliter la remontée d'informations en direction des services techniques, elle est aussi de permettre à ces derniers d'intervenir plus rapidement sur un dysfonctionnement. Dès l'envoi d'un message par un administré, celui-ci est aussitôt réceptionné par un agent modérateur qui, après vérification de la pertinence du signalement, le transmet à l'agent compétent. Ce dernier programmera ensuite une intervention dans des délais raisonnables.

De son côté, l'administré est automatiquement averti de la prise en compte de sa demande via un mail de confirmation. Il peut également suivre l'évolution du traitement de sa demande dans la rubrique « Mon activité ».

Dans le cas où le problème signalé ne relève pas de la compétence des services de la ville, un message lui est envoyé avec les coordonnées de l'interlocuteur à contacter (communauté d'agglomération Val Parisis, Véolia...).

## **Service communication**

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

4ème étage

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 48 / 21 02

Infos pratiques

L'application ne peut pas servir à effectuer des signalements dits d'urgence, comme, par exemple, une fuite de gaz, un accident de la route, ou tout ce qui pourrait entraîner une forte réactivité des services municipaux. Dans ce cas, contactez directement la police et/ou les pompiers.

Document(s)

[Guide d'utilisation Thelma](#)

Liens utiles

[Thelma](#)